

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits
de la personne du Manitoba

Volume 5 Numéro 11

November 2005



Lancement de nouvelles brochures sur les droits des jeunes à la 5^e conférence annuelle des jeunes à Winnipeg

La Commission des droits de la personne du Manitoba, le Bureau de l'ombudsman et le Bureau du protecteur des enfants ont lancé ensemble les trois premiers numéros d'une série de brochures sur les droits des jeunes à la 5^e conférence annuelle des jeunes qui a eu lieu à Winnipeg, le 25 novembre 2005.

« Ces brochures ont été conçues ici au Manitoba », explique M^{me} Dianna Scarth, directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba. « Elles offrent une foule de renseignements utiles au sujet du travail et de l'éducation, et abordent aussi la question des droits de la personne en général, à l'échelle internationale, nationale et provinciale. » M^{me} Scarth dit, par exemple, que la brochure sur le travail offre des renseignements sur différents sujets comme le numéro d'assurance sociale, le salaire, les congés de maladie ainsi que la discrimination et le harcèlement au travail.

Ce projet a été mis en oeuvre essentiellement pour pallier le manque d'information à laquelle les jeunes ont accès. Les trois premières brochures : « Les droits des jeunes au travail », « Les droits des jeunes à l'école » et « Les droits des jeunes découlent des droits de la personne » ont été distribuées aux 200 élèves et superviseurs qui assistaient à la Conférences des jeunes sur les droits de la personne, au centre culturel franco-manitobain. Il est aussi possible de consulter les brochures, en anglais seulement, sur les sites Web suivants : www.gov.mb.ca/hrc, www.ombudsman.mb.ca et www.childrensadvocate.mb.ca. Les brochures seront disponibles en français au début de l'année prochaine.

La conférence des jeunes de cette année, intitulée Respect Reloaded (Le respect rechargé), offrait aux élèves un choix de quatre ateliers sur des sujets comme le racisme, la résolution de problèmes, les droits dans les milieux de travail et l'adaptation raisonnable. La séance de l'après-midi, How Can I Make a Difference (Comment puis-je faire une différence), a été conçue pour donner aux élèves les outils qui leur permettront de transmettre un message sur les droits de la personne au sein de leur école ou de leur communauté.

Conférence des jeunes : suite à la page 2.

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

www.gov.mb.ca/hrc

Divergence d'opinions autour d'une table ronde

Plus tôt ce mois-ci, sur l'heure du midi, une table ronde a eu lieu au Bureau de la Commission des droits de la personne du Manitoba. Plus de 30 représentants des communautés se sont rencontrés pour discuter de l'utilisation de mesures législatives pour restreindre la propagande haineuse. Les opinions émises ont varié entre les préoccupations au sujet de toute législation visant à contrer la propagande haineuse, et le besoin de renforcer les dispositions actuelles du Code des droits de la personne.

Le conseiller juridique de la commission, M. Aaron Berg, a ouvert la discussion en expliquant le champ d'application actuel du Code. Ce dernier interdit de publier, de radiodiffuser ou de télédiffuser, de mettre en circulation ou d'exposer publiquement « une affiche, un symbole, un avis ou une déclaration » qui constitue de la discrimination, ou indique une intention d'agir de façon discriminatoire, basée sur des caractéristiques protégées (comme l'ascendance), quant à une activité ou une entreprise à laquelle le Code s'applique (comme les services, le logement ou le travail), à moins que cela soit fondé sur des motifs véritables et raisonnables. Le Code interdit aussi de publier, de radiodiffuser ou de télédiffuser, de mettre en circulation ou d'exposer publiquement une affiche, un symbole, etc., qui « préconise ou recommande » un comportement discriminatoire à l'égard d'activités protégées.

Les participants qui se sont opposés à l'expansion du concept du discours haineux dans les lois croient que cela pourrait avoir un effet négatif sur les discours légitimes. Ils étaient aussi inquiets du fait que cette expansion puisse créer des situations qui offriraient une tribune et de la publicité aux personnes qui répandent la haine.

Cependant, il y avait aussi un appui pour le renforcement des lois sur les droits de la personne relativement à la propagande haineuse. Certaines personnes croient qu'apporter des changements aux dispositions portant sur la propagande haineuse dans le Code afin de mieux couvrir le domaine des communications haineuses montrerait clairement que cette propagande est discriminatoire et viole les droits de la personne.

Malgré les opinions divergentes, la plupart des gens se sont entendus pour dire que l'éducation joue un rôle majeur pour remédier à la propagande haineuse. La majorité a aussi été d'accord sur le fait que le Code pourrait être un outil utile pour aider à mettre fin à l'« incitation à la haine ».

La Commission étudie les mesures de protection actuelles et examine les forces et les faiblesses relatives des autres solutions pour mettre fin à la propagande haineuse discriminatoire afin de déterminer si une modification des dispositions législatives ou les solutions actuelles permettraient d'aider à combattre de tels messages de haine.

Carberry Collegiate relève le défi

En mai dernier, à la conférence des jeunes sur les droits de la personne de la région de l'Ouest, les élèves ont été mis au défi de faire une différence, en organisant et en mettant en œuvre un projet qui porte sur le respect et les droits de la personne. Les élèves de Carberry Collegiate ont relevé le défi en élaborant différents projets, notamment un comité de reconnaissance. Ce comité nomme, chaque semaine, l'élève qui s'est le plus distingué, non pas pour ses performances mais pour son attitude positive. Ils ont aussi offert un Spirit Award (prix de la meilleure attitude) à un élève qu'ils ont choisi comme modèle à suivre. Finalement, ils ont créé un Welcome Board (comité de bienvenue) afin de faire en sorte que les nouveaux élèves de septième année se sentent appréciés. Afin de récompenser les élèves pour les efforts accomplis dans le but de faire adopter une attitude de respect dans leur école, la Commission des droits de la personne du Manitoba a remis un certificat de réussite Making a Difference (Faire une différence) et un chèque de 500 dollars à la Carberry Collegiate.

Conférence des jeunes : suite de la page 1.

Les élèves avaient pour défi de concevoir des projets et de les mettre ensuite en œuvre. Les écoles qui réaliseront un projet portant sur les droits de la personne auront la chance de remporter le défi Making a Difference (Faire une différence), mis en place par la Commission.

Le vice-président et hôte de la conférence des jeunes, M. Jerry les problèmes d'intimidation et de harcèlement.

« Certains vous diront que l'intimidation a toujours fait partie du passage entre l'enfance et l'âge adulte. Cela n'est pas acceptable. L'intimidation est du harcèlement et peut avoir des conséquences graves, et même mortelles. »

M. Woods a aussi mentionné le 35^e anniversaire des lois sur les droits de la personne au Manitoba, une occasion de célébrer de nombreuses victoires dans le domaine des droits de la personne.

Un des points forts de la journée a été le spectacle à l'heure du midi de Steeple Chaser, un groupe rock populaire de Winnipeg.



Les élèves de Maples Collegiate offrent une présentation du Unity Group (Groupe sur l'unité) de leur école à la conférence des jeunes, à Winnipeg, intitulée Respect Reloaded.

La Commission des droits de la personne du Manitoba

est heureuse d'annoncer la réouverture de son bureau du Nord, au Pas.
Centre commercial Otineka, 2^e étage
C. P. 2550

Le Pas (Manitoba) R9A 1M4
(204) 627-8270 ou
1 800 676-7074 (sans frais)
ATS : (204) 623-7892

Les droits en question

par M^{me} Janet Baldwin, présidente

Tous les goûts sont dans la nature

Une sculpture controversée a été dévoilée récemment à Trafalgar Square, à Londres, en Angleterre. Alison Lapper Pregnant (Alison Lapper, enceinte) est un portrait par Marc Quinn représentant une artiste handicapée, Alison Lapper, nue et enceinte de huit mois. Sculptée dans du marbre blanc, la statue mesure 3,55 m de hauteur et demeurera dans le Square pendant 18 mois.

Le maire de Londres, M. Ken Livingstone, a affirmé que l'œuvre a pour thème le courage, la beauté et une attitude de défi, et qu'elle incarne une héroïne moderne forte, redoutable et remplie d'espoir. L'artiste, Marc Quinn, qui n'est pas handicapé, a expliqué que la sculpture était une déclaration ultime au sujet de l'invalidité, montrant que cette forme peut être aussi valide et belle que toute autre forme.

Alison Lapper, née avec des jambes raccourcies et des bras presque inexistantes, a dit, en 2002, dans une entrevue dans Ouch!, magazine de la BBC sur l'invalidité publié en ligne, qu'en tant qu'artiste handicapée, elle était frustrée d'avoir reçu une plate-forme par l'entremise d'un artiste non handicapé qui traite des questions d'invalidité. Elle a convenu que les intentions de Marc étaient bonnes, mais qu'elle avait eu l'idée de faire une sculpture semblable bien avant M. Quinn, sauf que dans son cas, il aurait fallu qu'elle se contente d'utiliser des matériaux comme des mouchoirs et de la colle...

Les réactions du public face à la sculpture varient de l'appréciation au dédain.

Certains trouvent que c'est une statue remarquable, d'autres la jugent une œuvre d'art médiocre. Certains s'en inspirent, d'autres croient que l'œuvre n'a pas sa place dans le Square ou que son message est trop didactique. Certains voient la statue comme héroïque, d'autres trouvent que c'est une œuvre condescendante, ou rejettent la notion que l'héroïsme puisse inclure la ls personnels pour vivre sa vie.

Plus près de chez nous, mais toujours sur le même sujet, on étudie la question d'utiliser des aaux personnes non handicapées d'avoir un aperçu, par une brève simulation, de l'expérience des personnes qui vivent avec des troubles ou des handicaps. Pendant la conférence des jeunes, il sera possible d'assister à un atelier où les participants qui n'ont jamais vécu avec de tels troubles auront l'occasion de vivre une brève expérience simulée de la perte de la vue ou de l'ouïe, ou même d'une grossesse. Le danger se trouve dans le risque de banaliser ou d'exagérer les défis que doivent surmonter les personnes atteintes de tels troubles. L'objectif est de mieux comprendre le concept d'adaptation raisonnable, et comment cela peut mener à une plus grande égalité des chances et des possibilités de participation. C'est en se souciant du bien-être de chacun que nous atteindrons cet objectif.



*(Photo: Janet Baldwin)
L'œuvre la plus récente à parer la quatrième plinthe de Trafalgar Square a été dévoilée le 15 septembre 2005, au cours d'une cérémonie publique à laquelle ont participé l'artiste Marc Quinn et son sujet, Mme Alison Lapper.*